

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

L'Huile pour Terrasses

N° de produit

-

Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

traitement de surface du bois à l'extérieur

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

WOCA Denmark A/S

Tvæervej 6

6640 Lunderskov

Denmark

Tel: +45 99585600

Fax: +45 99585636

Personne à contacter

LFH

Courriel

info@ttwoodcare.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

07-11-2017

Version de la fiche de données de sécurité

2.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Asp. Tox. 1; H304

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 3; H412

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

Conseil(s) de prudence

Précautions

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101).

Tenir hors de portée des enfants. (P102).

générales

Porter des gants de protection/protection des yeux. (P280).

Intervention

NE PAS faire vomir. (P331).

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310).

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

Contient

Alkanes, C12-15-branched and linear, Hydrocarbons, C11-C14 n-alkanes, isoalkanes, cyclic,,

Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclic,, 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

2.3. Autres dangers

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

Le produit contient du produit solvant organique. L'exposition répétée aux produits solvants organiques peut provoquer des lésions du système nerveux et des organes internes tels que le foie et les reins.

Autre étiquetage

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

Autre

Marquage tactile. Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

COV

VOC-MAX: 645 g/l, TENEUR MAXIMALE EN COV (A/f (PS)): 700 g/l.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1/3.2. Substances/ Mélanges

NOM : Alkanes, C12-15-branched and linear
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 1437281-03-2 N° CE: 940-727-9 N° REACH: 012120083064-61
 PROPORTION : 40-60%
 CLASSIFICATION CLP : Asp. Tox. 1,
 H304, EUH066
 NOTE: S

NOM : Hydrocarbons, C11-C14 n-alkanes, isoalkanes, cyclic,
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 64742-47-8 N° CE: 265-149-8 N° REACH: 01-2119456620-43
 PROPORTION : 5 - <10%
 CLASSIFICATION CLP : Asp. Tox. 1
 H304, EUH066
 NOTE: S

NOM : Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclic,
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° REACH: 01-2119453414-43
 PROPORTION : 1 - <2.5%
 CLASSIFICATION CLP : Asp. Tox. 1
 H304, EUH066
 NOTE: S

NOM : 2-(2-ethoxyethoxy)ethanol
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 111-90-0 N° CE: 203-919-7
 PROPORTION : 1 - <2.5%
 CLASSIFICATION CLP : NA

NOM : 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 55406-53-6 N° CE: 259-627-5 N° d'indice: 616-212-00-7

PROPORTION : 0.25 - <1%
 CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B, Eye Dam. 1, Acute Tox. 3, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1
 H302, H317, H318, H331, H372, H400, H410 (M-acute = 10) (M-chronic = 1)

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

S = Produit solvant organique.

Autres informations

ATEmix(inhale, vapour) > 20
 ATEmix(dermal) > 2000
 ATEmix(oral) > 2000
 $N_{\text{chronic (CAT 3) Sum}} = \text{Sum}(Ci/(M(\text{chronic})^i)^{25}) * 0.1 * 10^{\text{CATi}} = 3,192 - 4,788$
 $N_{\text{acute (CAT 1) Sum}} = \text{Sum}(Ci/M(\text{acute})^i)^{25} = 0,12768 - 0,19152$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retire enseguida la ropa y calzado contaminado. Lave bien con agua y jabón la piel que haya estado en contacto con el material. Puede utilizar productos de higiene cutánea. NO utilice disolventes ni diluyentes.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 15 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin.

Ingestion

Ne pas provoquer de vomissements ! Si des vomissements se produisent, garder la tête vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'inhalation. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures.

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu. Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle. Évitez le contact direct avec le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Stocker à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

2-(2-ethoxyethoxy)ethanol
Valeur limite d'exposition VME: - ppm | 50 i mg/m³
Valeur limite d'exposition VLE: - ppm | 100 i mg/m³

DNEL / PNEC

DNEL (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 50 mg/kg/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 37mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 18mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets locaux à long terme - Travaillleurs

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

DNEL (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 25 mg/kg/day
Exposure: Oral
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 25 mg/kg/day
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 18,3 mg/m³
Exposure: Inhalation
Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 9 mg/m³
Exposure: Dermique
Durée d'exposition Effets locaux à long terme - population globale

PNEC (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 0,74 mg/l
Exposure: Eau douce

PNEC (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 0,074 mg/l
Exposure: Eau de mer

PNEC (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 10 mg/l
Exposure: Emission intermittente

PNEC (2-(2-ethoxyethoxy)ethanol): 0,15 mg/kg
Exposure: Terre

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessous.

Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle



Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Si la ventilation sur le lieu de travail n'est pas suffisante, utilisez un demi-masque ou un masque complet avec des filtres adaptés et un appareil de protection respiratoire alimenté en air. Le choix dépend de la situation de travail concrète et de la durée du travail avec le produit.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés, qui ont été approuvés selon EN type 6 et Catégorie III.

Protection des mains

Recommandé: Caoutchouc nitrile. Voir les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Plus de couleurs
Odeur	Faible
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	Aucune information disponible
Viscosité (40°C)	12-16 DIN CUP 4
Densité (g/cm ³)	0,82-0,93

Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	>80
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Non soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance: 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: > 2000 mg/kg

Substance: 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

Espèce: Rat

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: 300 - 500 mg/kg

Substance: 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate
Espèce: Rat
Test: LC50
Voie d'exposition: Inhalation
Valeur: 6,89 mg/l (4 timer)

Substance: Hydrocarbons, C11-C14 n-alkanes, isoalkanes, cyclic,
Espèce: Rat
Test: LC50
Voie d'exposition: Inhalation
Valeur: >5000mg/m3

Substance: Hydrocarbons, C11-C14 n-alkanes, isoalkanes, cyclic,
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: >5000mg/m3

Substance: Hydrocarbons, C11-C14 n-alkanes, isoalkanes, cyclic,
Espèce: Lapin
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: >5000mg/m3

Substance: Alkanes, C12-15-branched and linear
Espèce: Rat
Test: LD50
Voie d'exposition: Oral
Valeur: > 5000 mg/kg

Substance: Alkanes, C12-15-branched and linear
Espèce: Lapin
Test: LD50
Voie d'exposition: Dermique
Valeur: > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données concernant la substance 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Cancérogénicité

Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets sur le long terme

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance: 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate
Espèce: Poisson

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

Test: LC50
Durée: 96 h
Valeur: 0,067 mg/l

Substance: 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate
Espèce: Daphnie
Test: EC50
Durée: 48 h
Valeur: 0,16 mg/l

Substance: 3-iodo-2-propynyl butylcarbamate
Espèce: Algues
Test: EC50
Durée: 72 h
Valeur: 0,022 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Aucune information disponible			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
3-iodo-2-propynyl butylcarbama...	Non	4	4,5

12.4. Mobilité dans le sol

3-iodo-2-propynyl butylcarbama...: Log Koc= 3,246 (potentiel de mobilité modéré).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

-

Étiquetage spécifique

-

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-
IATA/ICAO	
UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit, cf. la directive 94/33/CE du Conseil.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

-

Autre

Marquage tactile. Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

Seveso

-

Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE.

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007, du 9 mai 2012 et du 23 mars 2016.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 - Toxique par inhalation.
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur: La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

LFH

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

31-10-2017

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

31-10-2017